

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES : DROIT ET PRATIQUES

La loi du 5 mars 2014 est venue modifier en profondeur le jeu électoral : modification des règles de validité de l'accord électoral, nouveau délai de 15 jours, agrégation des suffrages, critère de transparence financière dans les TPE.

## O B J E C T I F S E T P R O G R A M M E

- Identifier les difficultés et mettre en place des solutions efficaces
- Maîtriser la problématique du calendrier
- Intégrer les dispositions de la loi du 20 août 2008 et la dernière jurisprudence

### Le cadre légal des élections

- Seuil de déclenchement légaux et cadre de l'élection
- Calculer l'effectif de l'entreprise et le nombre de sièges à pourvoir

### Le protocole d'accord électoral

- Les parties à la négociation : focus sur le nouveau délai de 15 jours
- Le contenu du protocole d'accord
- La signature du protocole
- Quelle est la situation de l'entreprise en l'absence d'accord ?
- Conditions générales de validité : les apports de la loi du 5 mars 2014

### L'électorat et l'éligibilité

- Les électeurs
- Les candidats
- Faire le point sur la situation particulière des salariés mis à disposition

### Sécuriser le déroulement des élections

- Organiser matériellement le scrutin
- Organiser le vote par correspondance ou par voie électronique

### Calculer et communiquer les résultats du scrutin

- Maîtriser les règles de dépouillement du premier tour
  - o Les règles de quorum
  - o Le décompte des voix
  - o L'attribution des sièges
- Proclamer les résultats
- Organiser un second tour

### Le contentieux électoral : quels sont les risques pour l'entreprise ?

- Identifier les principaux motifs de contestation
- Faire le point sur les règles de compétence et de procédure
- Quelles sont les conséquences judiciaires ?

## POINTS CLÉS

Fiches pratiques et études de cas

## PUBLIC

Responsables RH,  
juristes en droit social,  
avocats, IRP

## PRÉREQUIS

Etre praticien des  
ressources humaines  
et/ou du droit du travail

## INFORMATIONS

Lieu : Lille ou Paris  
Durée : 1 journée,  
soit 7 heures  
Prix : à deviser

Solucial  
avocats

L'art du droit social